



ROTARY INTERNATIONAL

ROTARY YOUTH EXCHANGE ASSOCIATION SWITZERLAND / LIECHTENSTEIN
VEREIN ROTARY JUGENDAUSTAUSCH SCHWEIZ / LIECHTENSTEIN
ASSOCIATION ROTARY DES ECHANGES DE JEUNES SUISSE / LIECHTENSTEIN
MULTIDISTRICT 1980, 1990, 2000

Echange de Jeunes d'une année

Sens et buts du programme

- Avec son programme international d'échange de jeunes, Rotary souhaite contribuer à une meilleure compréhension entre les peuples et ainsi promouvoir la paix. Les jeunes doivent être en mesure de prendre connaissance de toute première main, des problèmes et des polyvalences d'un pays étranger.
- Ainsi les jeunes ont la possibilité d'approfondir leurs connaissances d'une langue étrangère et de perfectionner leur formation en fréquentant une école pendant une année dans un environnement totalement nouveau. De plus ils ont la possibilité de suivre des cours et des branches qui ne sont pas offerts au programme scolaire à la maison.
- En faisant connaissance de personnes d'autres cultures, d'autres mœurs, d'autres couleurs de peau on favorise la tolérance et la perception du monde en étant confronté aux problèmes journaliers du pays d'accueil.
- Se profiler en tant qu'ambassadeur de son pays d'origine, en accumulant et échangeant de multiples expériences avec des groupes de jeunes et au sein des clubs Rotary et d'autres organisations.

Programme d'échange d'une année (Long Term Exchange)

Le programme prévoit un échange mutuel (normalement simultané) de Jeunes de deux pays, organisé par le Secrétariat d'échanges de Jeunes et les clubs de parrainage (Sponsoring Rotary Club). Le jeune vit durant une année dans 2 à 3 familles différentes et fréquente une école locale (en Suisse une école cantonale, à l'étranger en règle générale une „High School“).

Les pays d'échange les plus appréciés sont les Etats-Unis, le Canada, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, l'Afrique du Sud, l'Argentine, le Brésil et le Japon. Des échanges sont aussi possibles avec d'autres pays sur demande; en principe le programme d'échange est possible dans tous les pays où le Rotary est représenté.

L'échange avec les pays de l'hémisphère nord se fait simultanément d'août à juillet. Les étudiants de l'hémisphère sud sont présents en Suisse de janvier à janvier - les participants suisses désirant partir dans un tel pays, peuvent choisir entre départ été ou hivers dans ce cas

Conditions de participation:

- Tous les candidats à un échange - également les enfants de Non-Rotariens – doivent être sponsorisés par un club.
- Les étudiants devraient être dans leur 10e, 11e ou 12e année scolaire et devraient ne pas encore avoir obtenu leur maturité ou un diplôme.
- L'âge minimum est fixé à 15,5 ans; au maximum 18 ans lors du départ dans le pays d'accueil (18 ans pour l'Australie).
- La fréquentation d'une école est obligatoire dans le pays d'accueil (le but devrait être de suivre les cours du 12e degré d'une High School).
- Des connaissances appropriées en anglais ou dans la langue du pays d'accueil sont exigées.

30/08/2008



ROTARY INTERNATIONAL

ROTARY YOUTH EXCHANGE ASSOCIATION SWITZERLAND / LIECHTENSTEIN
VEREIN ROTARY JUGENDAUSTAUSCH SCHWEIZ / LIECHTENSTEIN
ASSOCIATION ROTARY DES ECHANGES DE JEUNES SUISSE / LIECHTENSTEIN
MULTIDISTRICT 1980, 1990, 2000

- Il s'en suit toujours un contre-échange. Les parents d'un „outbound“ (élève partant) se mettent à disposition pour accueillir un „inbound“ (élève arrivant) et le considèrent comme un membre de leur famille. Le club d'accueil s'engage à trouver une (voire deux) familles d'accueil dans la même région. L'établissement scolaire doit être le même durant toute l'année.
- Les participants reconnaissent les règles du Rotary.

Devoirs et frais pour les participants suisses:

- Lors de l'inscription, un émolument qui prendra en compte les frais d'équipement devra être versé, cependant il ne sera pas rendu en cas de désistement.
- Frais de voyage aller-retour - chaque participant réserve lui-même son vol (l'agence de voyage Carlson Wagonlit à Nyon, Madame Claire-Lise Melly) coordonne tous les vols et soumettra automatiquement une offre à chaque candidat).
- Les voyages individuels dans le pays d'accueil ne sont autorisés qu'avec l'accord écrit des parents ainsi que du district ou du club d'accueil et sont à la charge du participant.
- Les frais pour le voyage circulaire officiel (facultatif mais très recommandé) se montent à env. \$ 1'000.00.
- Un forfait de Fr.2'400.— sera perçu pour l'équipement (blazer, fanions, pins, cartes de visites)

Assurance

- Le Rotary International recommande les couvertures d'assurances suivantes: maladie/accident, traitement ambulatoire ou stationnaire US\$ 500'000, rapatriement d'urgence US\$ 50'000, en cas de décès US\$ 10'000. Le Rotary Suisse fait de ces directives une condition pour tous les participants.
- Différents pays, resp. districts, demandent qu'un contrat d'assurance soit établi dans le pays d'accueil. C'est parfois une condition pour l'obtention d'un visa resp. pour l'autorisation d'entrée dans le pays concerné. Le Secrétariat donne tous les renseignements nécessaires.

Prescriptions pour l'obtention du visa:

En principe l'agence de voyage s'occupe des visas. Il en faut pour les Etats-Unis (formulaire DS 2019 (IAP-66), accompagné du formulaire de garantie facilité), l'Australie (visa ASSES et diverses conditions), le Canada (formulaire No 23 ou le formulaire de garantie). Les prescriptions de visa d'autre pays sont à demander au secrétariat ou auprès de l'agence de voyage.

Devoirs et dépenses pour le club Rotary:

a) pour les „outbounds“, candidats suisses qui partent

- confirmer sur le formulaire le sponsoring du contre-échange et la qualification du candidat.
- soutenir le candidat lors de l'inscription (« application ») et la contresigner (selon les instructions du secrétariat).

b) pour les „inbounds“, candidats de l'étranger qui viennent en Suisse

- trouver une place dans une école cantonale (école supérieure/école normale/gymnase)
- trouver 1-2 familles d'accueil (les parents des „outbounds“ sont tenus de s'engager en tant que famille d'accueil)



ROTARY INTERNATIONAL

ROTARY YOUTH EXCHANGE ASSOCIATION SWITZERLAND / LIECHTENSTEIN
VEREIN ROTARY JUGENDAUSTAUSCH SCHWEIZ / LIECHTENSTEIN
ASSOCIATION ROTARY DES ECHANGES DE JEUNES SUISSE / LIECHTENSTEIN
MULTIDISTRICT 1980, 1990, 2000

- Nommer un „counselor“ (conseiller) qui conseille et s’occupe du jeune durant l’année d’échange. Celui-ci ne doit pas forcément être le responsable des échanges de jeunes du club et en aucun cas un membre de la famille d’accueil.
 - Le jeune doit autant que possible être intégré aux activités du club, être présenté au plus vite et doit présenter un exposé lors d’un lunch.
 - Les membres s’efforceront d’accueillir l’étudiant par exemple pour un week-end, une excursion, une journée de ski, un concert, etc.
 - Remettre l’argent de poche mensuellement (env. Fr. 150.—)
 - Acheter un abonnement demi-tarif ou abonnement général et prendre à charge les frais de déplacement pour l’école.
 - Prendre en charge des frais scolaires (livres, sorties, semaines d’études, etc.)
-

Inscription / démarches pour les jeunes suisses qui désirent partir

1. Le candidat informe le responsable des échanges de jeunes d’un club ou directement le secrétariat suisse (voir aussi sous « inscriptions » – www.rotaryswissjep.ch).
2. Les capacités du candidat sont examinées par le responsable des échanges de jeunes du club en question (motivation, support des parents, engagement financier, santé, etc.). Une fois accepté, le candidat reçoit du secrétariat général les instructions pour remplir les feuilles officielles d’inscription et la demande de verser le montant partiel des frais d’inscription (Fr. 800) du total de Fr. 2’400.— pour son échange.
3. Après avoir récolté toutes les informations et recueilli toutes les signatures de l’école, des parents, du club, etc., le candidat envoie l’ »Application«, en 4 copies, au Secrétariat.
4. Le Secrétariat envoie l’ »Application« à l’organisation du pays d’accueil désiré.
5. Le candidat ainsi que le responsable des échanges du club seront informés dès l’acceptation du candidat et des documents du contre-échange.
6. Les participants seront informés régulièrement par le secrétariat de l’avancement des échanges.
7. Les documents relatifs au visa sont remis au participant par l’agence de voyage.
8. Une journée d’information obligatoire aura lieu en mois de mai pour tous les „outbounds“.